

## Postulat

### Des macarons indigestes à Nyon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La réponse faite par Mme Ruey, afin de justifier le tarif élevé des macarons de stationnement à Nyon, est tout sauf convaincante. En effet, Mme Ruey justifie le tarif élevé des macarons pour éviter de concurrencer le stationnement souterrain exigé dans toute nouvelle construction. D'après elle, des macarons bon marché pousseraient des résidents à sous-louer leur place en souterrain pour se parquer à meilleur coût en surface, grâce à leur macaron.

Il semblerait que Mme Ruey ignore toutes les procédures à suivre pour obtenir un macaron, sinon elle ne penserait pas qu'il puisse y avoir des personnes qui délaissent leur place garantie à leur domicile contre une place hypothétique sur la voirie.

Dans les documents qu'il faut fournir à la police pour d'obtenir un macaron, il est demandé, entre autre aux locataires une attestation de la régie prouvant qu'il n'y a pas de place disponible dans l'immeuble, pour un premier ou un deuxième véhicule, et lorsqu'il s'agit d'un propriétaire, il doit expliquer pourquoi il n'a pas acquis de place de parc avec son logement.

Rien ne justifie d'avoir fixé un montant si élevé à Nyon pour les macarons. Même le Directeur de la Fondation des Parkings de Genève, déclarait dans un article paru dans la presse, que « l'effet pervers cité par les autorités nyonnaises n'a pas d'impact majeur et reste difficile à vérifier ». Par contre le tarif de CHF 960.- par an lui paraît disproportionné.

Bon nombre d'habitants du centre-ville ne disposent pas de places de parc. Il est inconvenant de leur faire payer le prix fort pour stationner leur véhicule, alors qu'ils ont déjà passé à la caisse en payant diverses taxes compensatoires d'équipement à la commune.

Dans ses conclusions, la commission chargée d'étudier le rapport No 29, du 20 mars 2012, concernant la politique de stationnement de la Ville de Nyon, il est écrit :  
« *Différentes mesures évoquées dans le document présenté par la Municipalité **sont de sa compétence (politique tarifaire, mise en place de stationnement à longue, moyenne ou courte durée.** »*

### En conclusion :

Par ce postulat, je demande à la Municipalité, comme c'est de sa compétence, de bien vouloir réexaminer le tarif des macarons, **pour ses résidents et ses entreprises**, et de le fixer à un montant raisonnable correspondant aux tarifs pratiqués dans les villes principales de Suisse.

Je désire que ce Postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 20 octobre 2015

Béatrice Enggist  
Conseillère communale UDC